

**PROCES-VERBAL SEANCE CONSEIL MUNICIPAL**  
**MARDI 31 MARS 2009 à 19 H 30**  
**(Sur convocation du 25 Mars 2009)**

Sous la présidence de Mme LABEYRIE, Maire en exercice,

**PRESENTS** : M. LESBATS. Mmes LABERTIT. TARRICQ. M. DEGERT. Mme LABEQUE. M. BOURLON. Mme POMAREZ. Mrs SARROUET. BIREMONT. LADEBAT. Mmes DULON. TERRADE. GRACIET. Mrs BRETHOUS. HAINAULT. Mmes DUPRUILH. LARRODE. M. MICHEL. MME BRIFFAUD. M. MATHIO. Mme MANDROUX. MRS GOYENECHÉ. DIRIBERRY. Mmes BERTHELOT. BERGFELD.

**ABSENTS EXCUSES** : M. LAHILLADE : pouvoir à Mme TARRICQ. Mme MOULIAN : pouvoir à Mme DUPRUILH. Mme LECOLIER : pouvoir à Mme LABERTIT.

<b>N° D'ORDRE</b>	<b>ORDRE DU JOUR</b>	<b>RAPPORTEUR</b>
1	Approbation PV séance du 17/03/2009	Mme le Maire
2	Compte de Gestion 2008 Régie des Fêtes	Mme Tarricq
3	Compte Administratif 2008 Régie des Fêtes	Mme Tarricq
4	Subventions aux Services	Mme Tarricq
5	Taux des impôts 2009	Mme Tarricq
6	Budgets Primitifs 2009 A – B.P. Ville B – B.P. Salle de Cinéma C – B.P. Régie des Fêtes D – B.P. Lotissement artisanal et industriel de Casablanca	Mme Tarricq
7	Informations diverses	

### **1. APPROBATION PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17/03/2009**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**Mme le MAIRE** apporte réponses aux questions formulées par M. MATHIO lors de la séance précédente :

*1 - Concernant le personnel :*

*« Peuvent être communiqués à toute personne qui en fait la demande : le nom d'un fonctionnaire et le poste qu'il occupe, l'adresse administrative d'un agent, les actes officiels de sa vie administrative (arrêté de nomination, tableau d'avancement, arrêté de radiation, décision de détachement...) et l'indice de sa rémunération.*

*Ne sont en revanche pas communicables les informations concernant de manière plus directe sa vie personnelle telles que celles relatives au détail de sa rémunération, au montant des primes qui peuvent lui être versées, à sa fiche de salaire, à sa notation par sa hiérarchie ou encore aux notes obtenues à un concours.*

*Ainsi, les bulletins de salaire comportant le détail des primes et indemnités dont une partie est versée en considération de la personne ne sont pas communicables.*

*En matière communale, peuvent être également communiqués : les tableaux des effectifs des agents d'une commune, l'organigramme général des services, les délibérations portant créations des différents emplois communaux, l'état des postes créés et celui des postes à pourvoir. »*

*2 - Sur les documents transmis par l'INSEE pour les nouveaux chiffres de population communale (dont copie sera remise à M. MATHIO et Mme MANDROUX) : ceux-ci, revus à la baisse à 6 968 habitants, servent désormais de base au calcul des dotations versées par l'Etat, alors que pendant 2 ans, ces dotations étaient indexées sur une population de 7 623 habitants établie à l'issue du recensement complémentaire 2006.*

## 2. COMPTE DE GESTION 2008 REGIE DES FETES.

Après que Madame le Maire se soit retirée de la salle, M. LESBATS prend la présidence de l'assemblée.

M. le Receveur Municipal présente le compte de gestion 2008 de la Régie des Fêtes qui peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement
Recettes	80 046.67
Dépenses	80 046.67
Résultat de l'exercice	

A la suite de quoi, le Conseil Municipal, par 25 voix pour et 3 abstentions (Renouveau Tyrossais : Mmes BRIFFAUD. BERGFELD. M. MATHIO) :

- approuve le Compte de Gestion 2008,
- précise qu'il est en tout point conforme au Compte Administratif 2008.

## 3. COMPTE ADMINISTRATIF 2008 REGIE DES FETES. Rapporteur : Mme TARRICQ

Le rapporteur donne lecture du Compte Administratif 2008 du budget annexe de la Régie des Fêtes qui peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement
Dépenses	80 046.67
Recettes	80 046.67

Après avoir écouté le rapporteur, le Conseil Municipal, par 25 voix pour et 3 abstentions (Renouveau Tyrossais), approuve le Compte Administratif 2008 de la Régie des Fêtes.

## 4. SUBVENTIONS 2009 AUX SERVICES. Rapporteur : Mme TARRICQ

Après avis de la Commission Municipale des Finances et de l'Administration Générale, le rapporteur propose de verser les subventions telles que figurant sur le tableau en annexe n° 1.

### 1 - Subvention au CCAS

**Mme MANDROUX** demande des précisions sur l'augmentation.

**Mme TARRICQ** précise qu'en 2008, la subvention avait été réduite car le CCAS disposait d'un excédent sur lequel il avait été prélevé. En outre, cette subvention a la hausse s'explique par la nécessité de commencer à rembourser l'emprunt souscrit pour la construction de la cuisine centrale.

**M. DEGERT**, s'il pointe aussi l'emprunt de 800 000 € mobilisé par anticipation pour la construction de la cuisine centrale et le remboursement d'intérêts que cela entraîne déjà, insiste surtout sur le retard pris dans les travaux de construction de l'EHPAD. En effet, cet établissement ne compte encore, à ce jour, que 67 résidents au lieu des 85 prévus à ce stade de l'opération dans le plan de financement.

De sorte que, même si des pénalités financières s'appliqueront aux entreprises défaillantes, ce sont autant de recettes de restauration provisionnées qui ne rentrent pas (près de 40 000 € de manque à gagner).

Concernant l'emprunt pour la cuisine centrale, si celle-ci ne se réalisait pas (MACS ayant un projet de construction d'un équipement similaire à l'échelle communautaire), l'emprunt n'aurait plus de raison d'être et celui-ci serait intégralement remboursé à la Ville, comme le confirme **Mme le MAIRE**.

A l'issue de ces précisions, le Conseil Municipal par 26 voix pour et 3 abstentions (Tyrosse pour Tous : Mme MANDROUX et BERTHELOT, M. GOYHENECHÉ), approuve la subvention au CCAS d'un montant de 623 500,00 €.

### 2- Subvention à la Régie des fêtes

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, (M. Alain LADEBAT, Régisseur des Fêtes, n'a pas pris part au vote) le versement d'une subvention de 39 500,00 € à la Régie des Fêtes.

## 5. FIXATION DES TAUX DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2009. Rapporteur : Mme TARRICQ

Sur la base des simulations examinées en Commission des Finances, et transmises à tous les conseillers municipaux, **Mme TARRICQ** propose à l'assemblée de procéder à une augmentation différenciée des taux en retenant une évolution de 1 % pour la taxe d'habitation et le foncier non bâti et de 5,59 % pour le foncier bâti, soit une hausse moyenne de 3 %.  
Pour Marenne Adour Côte Sud, l'augmentation sera de 1,5.

**Mme TARRICQ** fait ensuite part à l'assemblée, exemple à l'appui, sur la base d'une valeur locative moyenne, d'un calcul sur les répercussions financières concrètes pour le contribuable tyrossais.

Ainsi, en taxe d'habitation, le contribuable verra la part communale majorée de 4 € par rapport à ce qu'il aurait acquitté en 2009 sans augmentation des taux (et + 2 € au titre de MACS) ; en foncier bâti, la part communale représente pour 2009 14 € de plus (+ 1 € pour MACS). A noter que si les taux avait augmenté de 3 %, uniformément sur les 3 taxes, un propriétaire occupant aurait eu à s'acquitter d'une hausse de 20 € en part communale ; l'augmentation différenciée des taux fait qu'elle sera de 18 €.

**Mme TARRICQ** précise que ces taux, malgré l'augmentation, restent inférieurs à la moyenne départementale.

Pour **M. MATHIO**, les taux cumulés augmentent de 20 %. L'encaissement par la Ville de 200 000 € de plus cette année en récupération de TVA au regard de la disposition incluse dans le plan de relance, et la progression des bases auraient dû suffire pour compenser des recettes en diminution.  
A son avis, il convient de prévoir des investissements procurant des recettes à la Ville, comme par exemple la création de zones d'activités.

**Mme le MAIRE** lui oppose que la récupération anticipée de TVA constitue seulement une avance d'un an. Les nombreuses dotations versées par l'Etat qui sont en baisse (150 000 € de manque à gagner entre Dotation Globale de Fonctionnement, Dotation de Solidarité Rurale, Dotation Nationale de Péréquation) et le financement du groupe scolaire de Châlons rendent ces hausses indispensables.

Après avoir délibéré du taux d'imposition applicable en 2009 à chacune des trois taxes directes locales, le Conseil Municipal, décide par 23 voix et 6 contre (Renouveau Tyrossais et Tyrosse pour tous) de fixer les taux ainsi qu'il suit :

	Taux	Bases d'imposition prévisionnelles 2009	Produit correspondant
- Taxe d'Habitation	15,45 %	8 371 000	1 293 571
- Taxe Foncière (bâti)	18,14 %	5 909 000	1 071 739
- Taxe Foncière (non bâti)	43,47 %	58 400	25 387
Total			<u>2 390 696</u>

**M. MATHIO**, pour le compte du Renouveau Tyrossais, fait la déclaration suivante :

*« La fiscalité communale et Intercommunale étant déjà élevée. Compte tenu de l'augmentation des foyers ruraux sur Saint Vincent de Tyrosse et de l'augmentation des bases fixées par l'état il aurait été judicieux en période de crise d'éviter d'augmenter les taux pour 2009 sachant que cela amputera d'autant plus sur le pouvoir d'achat des familles les plus modestes de Saint Vincent de Tyrosse. »*

*Ce sont les raisons pour lesquelles le groupe Renouveau Tyrossais vote contre ces taux.*

Pour le groupe Tyrosse pour Tous, **Mme MANDROUX** constate que cette hausse des taux procure une recette supplémentaire de 70 000 €. Même si elle reconnaît l'effort fait d'en limiter la progression, ne pas les augmenter aurait constitué une marque de solidarité en cette période de crise qui va être difficile pour beaucoup de foyers. Globalement, les 70 000 € auraient pu être économisés sur les dépenses car cela représente finalement assez peu sur la masse budgétaire globale.

**Mme le MAIRE** fait remarquer que les propositions d'investissement « courant » (hors groupe scolaire et réfection des réseaux de Casablanca) ont été revues à la baisse par rapport à d'autres années (441 000 € inscrits au lieu de 500 000 € habituellement). Des efforts d'économie vont donc être consentis mais certaines charges demeurent incompressibles.

## 6. BUDGETS PRIMITIFS 2009. Rapporteur : Mme TARRICQ

### A - BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Le rapporteur présente le Budget Primitif 2009 de la Ville qui donne lieu au vote chapitre par chapitre :

#### Dépenses de fonctionnement

011 – Charges à caractère général : 23 voix pour, 3 contre (Tyrosse pour tous), 3 abstentions (Renouveau Tyrossais)

012 – Charges de personnel :

23 voix pour,

2 Contre (Tyrosse pour tous qui note une très forte augmentation sur ce chapitre mais n'a pas assez de recul pour valider les dépenses et pour analyser les raisons de l'augmentation)

3 Abstentions (Renouveau Tyrossais qui déplore la forte hausse 5 % des charges de personnel)

N.B. Débat autour de ce chapitre mais la polémique sur le coût moyen horaire et le salaire moyen annuel d'un agent communal est nulle et non avenue car reposant sur un état du personnel erroné (cf. dossier rectificatif transmis à tous les conseillers).

**Mme TARRICQ** fait remarquer que les charges de personnel représentent sur ce budget 49 % des dépenses réelles de fonctionnement (ratio positif)

023 – Virement à la section d'investissement : unanimité

042 – Opération d'ordre de transfert entre sections : unanimité

65 – Autres charges de gestion courante : 23 voix pour et 6 abstentions (M. MATHIO pour le Renouveau Tyrossais explique s'abstenir car son groupe est contre les indemnités aux élus mais est favorable aux subventions ; il aurait d'ailleurs préféré voter article par article sur ce chapitre.

66 – Charges financières : 26 voix pour et 3 abstentions (Renouveau tyrossais)

67 – Charges exceptionnelles : unanimité

Sur les dépenses de fonctionnement, 23 voix pour, 3 contre (Tyrosse pour tous) et 3 abstentions (Renouveau tyrossais).

Pour Tyrosse pour Tous, **Mme MANDROUX** explique être bien consciente que le budget est un acte prévisionnel et que l'évaluation des dépenses est difficile à réaliser, d'autant que certaines dépenses sont incompressibles et d'autres totalement subies (électricité, combustibles...). Mais son groupe est en désaccord car, en comparant les dépenses 2008 et l'évaluation de celles de 2009, certaines projections semblent élevées, notamment tout ce qui relève de l'entretien, de la maintenance.

L'an passé, l'excédent de fonctionnement (avant report des restes à réaliser en investissement) était de 1 384 000 €, somme importante. Ce résultat devrait se reproduire en 2009. Ce qui signifie que, soit les recettes de fonctionnement sont trop importantes, notamment les impôts, soit les dépenses de fonctionnement sont surestimées.

Le groupe **Tyrosse pour Tous** estime donc que, compte tenu de l'importance relative (70 000 €) de recette supplémentaire dégagée par la hausse (certes modérée) des taux de fiscalité, la Ville aurait dû se dispenser de recourir à cette augmentation des impôts en réévaluant à la baisse certaines dépenses de fonctionnement.

Les impôts alimentent donc plus des choix d'investissement que le fonctionnement. D'où ce vote contre.

**Mme TARRICQ** fait observer que l'excédent dégagé pour la section d'investissement en 2008 (virement) était de 271 000 €.

#### Recettes de fonctionnement

013 – Produits de gestion courante : unanimité

042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : unanimité

70 – Ventes de produits et services : unanimité

73 – Impôts et taxes : 23 voix pour et 6 contre (Tyrosse pour tous et Renouveau Tyrossais)

74 – Dotations subventions : unanimité

75 – Autres produits de gestion courante : unanimité

#### Dépenses d'investissement

040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : unanimité

16 – Emprunts et dettes assimilées : 26 voix pour et 3 abstentions (Renouveau tyrossais)  
 20 – Immobilisations incorporelles : 26 voix pour et 3 abstentions (Renouveau tyrossais)  
 204 – Subventions d'équipement versées : unanimité  
 21 – Immobilisations corporelles : unanimité  
 901 – Mairie : unanimité  
 902 – Centre de Tourren : unanimité  
 904 – Eglise : unanimité  
 9050 – Ecole Maternelle : unanimité  
 90512 – Ecole Elémentaire : unanimité  
 90515 – Groupe scolaire de Châlons : unanimité  
 9052 – Salle de danse : unanimité  
 906 – Stade municipal La Fougère : unanimité  
 9071 – Maison LABAT : unanimité  
 908 – Immeuble communal parc des Sports : unanimité  
 911 – Complexe Sportif : unanimité  
 915 – Ateliers municipaux : unanimité  
 918 – Vestiaires douches de Burry : unanimité  
 919 – Parc de Chalons : unanimité  
 923 – Maison rue des écoles : unanimité  
 925 – Centre de loisirs : unanimité  
 927 – Terrain de rugby à burry : unanimité  
 930 – Arènes : unanimité  
 9321 – Local Terreblanque : unanimité  
 945 – Résidence Péchin : unanimité  
 950 – Réseaux : unanimité  
 9512 – Aménagt RN 10 : unanimité  
 952 – Réseau CASABLANCA : unanimité  
 9540 – Cimetière de Burry : unanimité  
 9541 – Cimetière de Marron : unanimité  
 955 – Défense incendie : unanimité

#### Recettes d'investissement

021 – Virement de la section de fonctionnement : unanimité  
 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : unanimité  
 10 – Dotations et fonds divers : unanimité  
 13 – Subventions d'investissement : unanimité  
 16 – Emprunts et dettes assimilées :  
     . emprunt globalisé investissements 2009 : 25 voix pour 4 abstentions (Renouveau Tyrossais.  
 M. GOYHENECHÉ),  
     . emprunt pour groupe scolaire de chalons : unanimité  
     . emprunt pour réseau CASABLANCA : unanimité

La balance du Budget Primitif 2009 se résume comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	5 963 859.18	2 843 063.10
Dépenses	5 963 859.18	2 843 063.10

Le vote sur la balance générale du Budget Primitif 2009 est le suivant :

- 23 voix pour  
 - 6 abstentions (M. MATHIO. Mmes BRIFFAUD et BERGFELD pour le Renouveau tyrossais et Mmes MANDROUX. BERTHELOT. et M. GOYHENECHÉ)

**M. MATHIO** explique la position du Renouveau Tyrossais :

« Madame le Maire,

*le budget que vous proposez est un budget sans ambition, avec un manque de souffle certain basé uniquement sur la gestion des affaires courantes, il n'y a pas l'ombre d'une dynamique pour Tyrosse aucun projet nouveau, pas un centime d'investissement dans ce budget pour la création d'un véritable cœur de TYROSSE.*

*Alors que toutes les boutiques ferment les unes après les autres pour laisser place à des agences bancaires ou immobilières (2 fermetures de plus pour la fin de l'année).*

*A la lecture de ce budget n'apparaît aucune intention de mettre en place une véritable politique commerciale et artisanale pour Tyrosse. Doit-on penser que seul le Leclerc de Tyrosse a la possibilité de se développer au détriment des commerçants Tyrossais.*

*Pourquoi lors de l'obtention du permis de construire n'avez-vous pas imposé la réhabilitation des friches laissées par ces derniers en centre ville.*

*A l'inverse la fermeture des commerces de proximité du centre ville n'est-il pas dû à votre manque de politique d'aménagement et de stationnement en centre ville.*

*D'autant que lors de vos vœux vous avez annoncé que la clémence pour 2009 était terminée ! ! !*

*Enfin concernant la voie de contournement qui permettrait de mettre en place un véritable cœur de Tyrosse que vous avez déclaré impossible il y a un an.*

*Ce projet est déjà réalisé pour CAPBRETON.*

*D'autant que Mr DUFAU a déclaré que ce contournement serait une opération blanche pour les contribuables capbretonnais ! ! ! Quand comptez-vous vous positionner sur le contournement de Tyrosse ! !*

*Le moment n'est-il pas venu de l'intégrer dans le projet d'aménagement du territoire de MACS. Les Tyrossais doivent-ils une fois de plus être mis à contribution pour voir des projets se réaliser en dehors de leur commune.*

*Je tiens à vous rappeler que vous êtes quand même Vice présidente de MACS et que ce projet de contournement est une nécessité économique et sociale pour Tyrosse. »*

**Mme le MAIRE** s'étonne que l'on puisse parler de manque d'ambition d'un budget qui prévoit la création d'un groupe scolaire, rappelle que le Centre LECLERC emploie tout de même environ 200 salariés et demande à M. MATHIO ce que peut faire la Ville lors de vente de commerces. Le récent aménagement de l'Avenue Nationale ne constituait-il pas un investissement structurant afin de soutenir le commerce de centre-ville.

L'exercice du droit de préemption serait pour **M. MATHIO** la bonne réponse. Regrettant l'absence de projet nouveau pour 2009, il prône la réalisation d'une voie de contournement et préconise la création d'une galerie marchande pour le commerce de centre-ville.

**M. BIREMONT** estime que la proposition de voie de contournement, efficace pour chasser les poids lourds du centre-ville, est par contre contradictoire avec la défense et la préservation du commerce de centre-ville quand on en juge par un certain nombre de villes qui en ont bénéficié et qui aujourd'hui se meurent.

Pour **Mme LABEQUE**, les difficultés affectant le petit commerce de centre-ville sont d'ordre national et pas spécifiques à ST VINCENT DE TYROSSE.

**Mme le MAIRE** souligne à cet égard que la récente loi permettant les extensions de centres commerciaux jusqu'à 1 000 m<sup>2</sup> sans autorisation expresse de la Commission Départementale d'Equipement Commercial n'est pas faite pour améliorer la situation.

**Mme MANDROUX** juge l'étude de centre-urbain à venir très intéressante pour penser TYROSSE à l'horizon de quelques années.

Sur l'omnipotence des centres commerciaux, elle pense que le vrai problème est un problème de pouvoir d'achat, certaines personnes n'ayant aujourd'hui plus les moyens de fréquenter les petits commerces.

## **B – BUDGET DE LA SALLE DE CINEMA**

Le rapporteur présente le Budget Primitif 2009 de la Salle de Cinéma qui donne lieu aux votes suivants :

### Dépenses de fonctionnement

011 – Charges à caractère général : unanimité

023 – Virement à la section d'investissement : unanimité

66 – Intérêts financiers : unanimité

042 – Dotations aux amortissements : unanimité

### Recettes de Fonctionnement

74 – Dotations et participations : unanimité

### Dépenses d'investissement

16 – Emprunts et dettes assimilées : unanimité

31 – Travaux cinéma : unanimité

#### Recettes d'investissement

021 – Virement de la section de fonctionnement : unanimité

1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : unanimité

042 – Amortissements : unanimité

La Balance du Budget Primitif 2009 s'équilibre à :

Fonctionnement :	50 737.47
Investissement :	35 600.00

Après avoir entendu le rapporteur, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif 2009 du Budget Annexe Salle de Cinéma

### **C - BUDGET DE LA REGIE DES FETES. Rapporteur : Mme TARRICQ**

Le rapporteur présente le Budget Primitif 2009 de la Régie des Fêtes qui donne lieu aux votes suivants :

#### Dépenses de fonctionnement

011 – Charges à caractère général : par 28 voix pour, M. LADEBAT, régisseur des fêtes, ne prend pas part au vote

#### Recettes de Fonctionnement

70 – Ventes produits et service : par 28 voix pour, M. LADEBAT, régisseur des fêtes, ne prend pas part au vote

74 – Dotations subventions : par 28 voix pour, M. LADEBAT, régisseur des fêtes, ne prend pas part au vote

75 – Autres produits de gestion courante : par 28 voix pour, M. LADEBAT, régisseur des fêtes, ne prend pas part au vote

Après avoir écouté le rapporteur, le Conseil Municipal, par 28 voix pour (Monsieur LADEBAT, régisseur des fêtes ne prend pas part au vote) approuve le Budget Primitif 2009 de la Régie des Fêtes qui s'équilibre à 77 500.00 €.

### **D – BUDGET DU LOTISSEMENT ARTISANAL ET INDUSTRIEL DE CASABLANCA. Rapporteur : Mme TARRICQ**

Le rapporteur présente le Budget Primitif 2009 du lotissement artisanal et industriel de Casablanca qui donne lieu aux votes suivants :

#### Dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général : unanimité

Comptes de stocks : unanimité

#### Recettes de Fonctionnement

Excédent reporté : unanimité

Comptes de stocks : unanimité

Ventes : unanimité

#### Dépenses d'investissement

Comptes de stocks : unanimité

#### Recettes d'investissement

Comptes de stocks : unanimité

A la suite de quoi, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le Budget Primitif 2009 du Lotissement Artisanal et Industriel de Casablanca qui s'équilibre comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement :	212 894.27	212 894.27
Investissement :	79 124.84	<u>147 894.27</u>
Excédent		68 769.43

A l'issue de ces votes, **Mme TARRICQ** remercie chaleureusement Mme VERGEZ, responsable des finances, pour tout le travail accompli dans l'élaboration d'un budget particulièrement difficile cette année.

## **7. INFORMATIONS DIVERSES**

- Accueil d'une stagiaire :

A partir du 6 avril 2009 Perrine LE GAT, étudiante en Master Aménagement du Territoire à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour fera un stage de 3 mois au sein de la Mairie.

Objet d'étude : diagnostic de l'état de l'offre des salles municipales, comparaison avec celles des communes limitrophes et recensement des besoins, notamment auprès des associations.

Une gratification pour stage (30% du SMIC) pourrait lui être versée, en vertu de la délibération prise le 11 avril 2007.

- Départ à la retraite de Mme Mado VERGEZ au 30/04/2009

- Recrutement de Guillaume LE BLOAS MENDIBOURE, nouveau directeur des finances de la ville qui prendra ses fonctions le 1/06/2009.